

L'Hôtel Beau-Rivage doit sortir la Tour César de sa cachette

La Tour César, contemporaine du temple, a probablement été construite au 12e siècle, c'est le plus ancien bâtiment de Nyon. Il est placé sous la protection de la Confédération.

Première mention au 14e siècle. Tour à tour cachots ; dépôts de sel ; de poudre ; de pierres à fusils ; puis poudrière. 1776 projet de démolition à cause des risques de la poudrière ; 1782 réparations. Puis en 1783, il y avait déjà des promoteurs, vente au maître horloger Dessieux qui la transforme en habitation.

En 1940, nombre de vicissitudes plus tard, la Tour César est à vendre. La Municipalité d'alors offre 14'000 francs, mais le banquier Alfred Gonet en fit l'acquisition en catimini pour son fils au prix de 15'000. Est-ce pour se racheter que le banquier a offert au temple le vitrail de la crucifixion ?

Notre Municipalité doit saisir énergiquement l'opportunité de sortir la Tour César de sa cachette séculaire. L'opportunité c'est l'empilement subit de tous les étages sur le rez-de-chaussée de l'Hôtel Beau-Rivage. Cela nous permettra d'appliquer l'adage : *le malheur des uns fait le bonheur des autres*. Mais est-ce un malheur pour « les autres » ?

Dans un monde idéal, la mise à l'enquête pour la reconstruction/rénovation de l'Hôtel aurait dû être assortie automatiquement d'une restriction du périmètre constructible sur la rectiligne de la partie existante du bâtiment de l'hôtel et non sur l'excroissance de 40 m² apportée par la ruine (b-f 460) vidée puis démolie entre 2012 et 2017.

Du coup cette interpellation n'aurait pas eu de raison d'être et l'Urbanisme aurait pu être fier de sa contribution à la mise en valeur d'un de nos plus important monument.

C'était d'autant plus facile à négocier avec des promoteurs qui perdent 40 m² au sol côté Tour César, mais gagnent 110 m² côté Alpes et lac. C'est quand même plus vendeur !

Je demande donc à la Municipalité de sortir la Tour César de son enfermement en « récupérant » ou en rendant inconstructible par tous les moyens les 40 m² de terrain issu de l'immeuble du bien-fond 460, du côté de la dite tour. Ils seront rattachés au DP 1039. Et qui sait peut être construisons nous un square sur la place Abraham Hermenjat aussi en faveur des résidents de l'hôtel.

Victor Allamand, septembre 2018

Les sources historiques figurent grâce à l'archiviste de la Ville, qu'elle en soit remerciée.



Image SIT, avant la démolition échelonnée de l'immeuble à tuiles claires du bien-fond 460 racheté par la SA Beau-Rivage